

Lettre d'information n°7 - Décembre 2023

CAPP-GE vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

Les adhésions 2024 sont ouvertes !

En 2023, CAPP-GE a vu son nombre d'adhérents presque doublé. Nous vous remercions pour votre confiance et espérons être toujours plus nombreux.

Nous avons besoin de vous pour légitimer l'association et continuer de vous proposer de nouvelles actions.

Ensemble, oeuvrons pour la qualité architecturale via l'amélioration des conditions et des modes de dévolution de la commande publique et privée de maîtrise d'œuvre, de paysage et d'urbanisme :

1. **Rejoignez-nous en adhérent à l'association.**
2. **Participez vous aussi à la vie de l'association en assistant aux bureaux ouverts de l'association.** Ils ont eu lieu tous les quinze jours, le mardi à 17h. Pour ce faire, il vous suffit de nous contacter par mail : communication@capp-ge.org

Adhérer

Retour sur la 1ere rencontre « Jury de concours : Partage d'expériences »



Rencontre « Jury de concours : partage d'expériences » du 11/12 à Châlons-en-Champagne

Lundi 11 décembre 2023, **CAPP-GE** a organisé la première session d'un nouveau cycle de rencontres intitulé « Jury de concours : partage d'expériences ». Jurés expérimentés, jeunes jurés et des architectes curieux de mieux connaître l'association et le rôle du juré qualifié se sont retrouvés à la maison Clémangis à Châlons-en-Champagne et en visioconférence.

Ensemble nous avons échangé à partir de retours d'expériences : de bonnes pratiques ont été rappelées et des situations difficiles rencontrées ont été partagées.

Deux autres sessions et une formation « Être jury de concours » seront organisées prochainement.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous faire part de vos suggestions et/ou de votre volonté de participer à ces différents événements.

Présentation de CAPP-GE à l'UNSFA Bourgogne Franche- Comté



CAPP-GE en Bourgogne Franche-Comté

Le 1er décembre 2023, **Jean-Philippe DONZE**, président de **CAPP-GE**, a été invité par **Gilles GARBY**, président de l'**UNSFA Bourgogne**, à présenter l'association lors de la réunion de l'**AG constitutive de l'UNSFA Bourgogne Franche-Comté**.

Nos confrères bourguignons et francs-comtois présents se sont dits très intéressés et inspirés par les objectifs et actions menées par l'association. Bientôt la création de CAPP Bourgogne Franche-Comté ?

CAPP-GE est prête à accompagner les initiatives de confrères qui souhaitent reproduire le travail de l'association sur leur territoire.

Affaire à suivre...



CAPP-GE en Bourgogne Franche-Comté

Les chiffres CAPP-GE 2023

La fin de l'année est l'occasion de partager avec vous les chiffres 2023 de l'association.

Cette année, l'association a été soutenue par **96 adhérents répartis dans tout le Grand Est.**

CAPP-GE a répondu à 33 sollicitations de maîtres d'ouvrage à la recherche de jurés qualifiés. L'association compte **176 jurés de concours qualifiés répartis dans les 10 départements.**

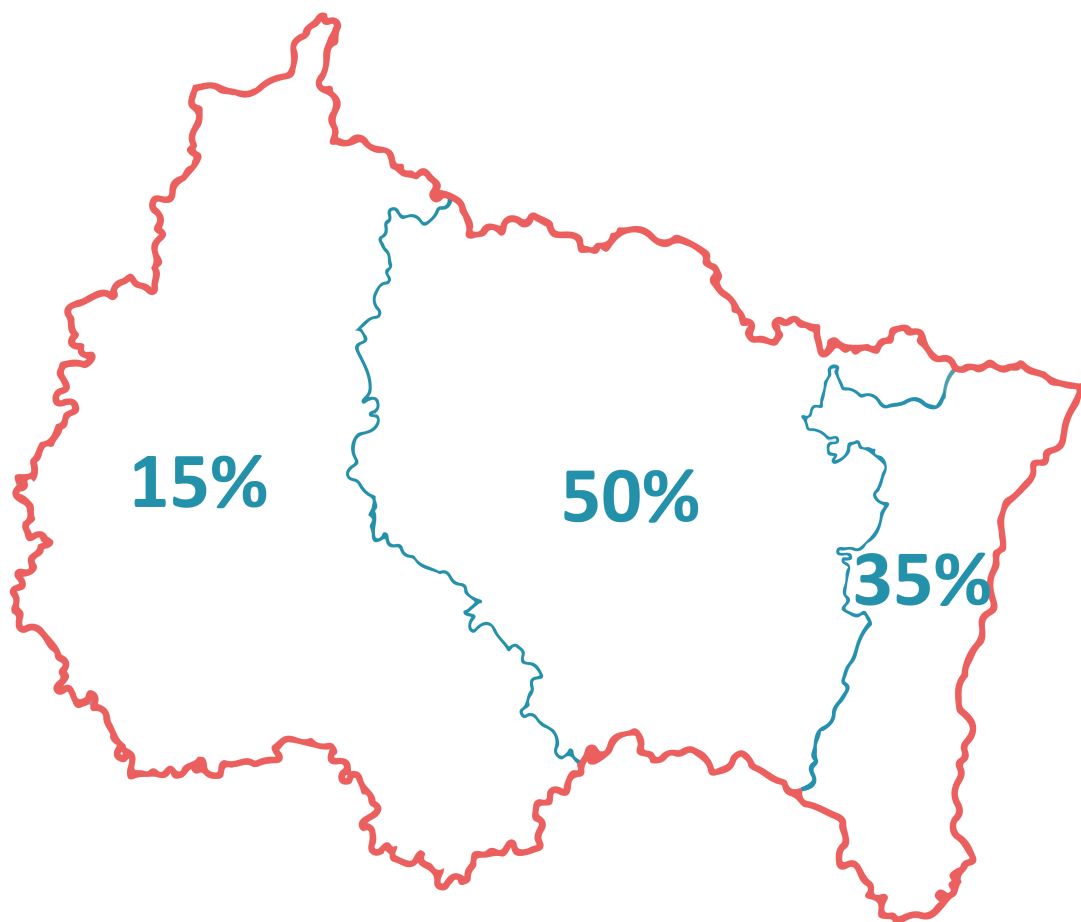
29 saisines ont été prises en charge par le groupe de travail Saisine de l'association.

Une formation «Être juré de concours», deux rencontres maîtres d'ouvrage - maîtres d'œuvre et une rencontre «Jury de concours : partage d'expériences» ont été organisées.

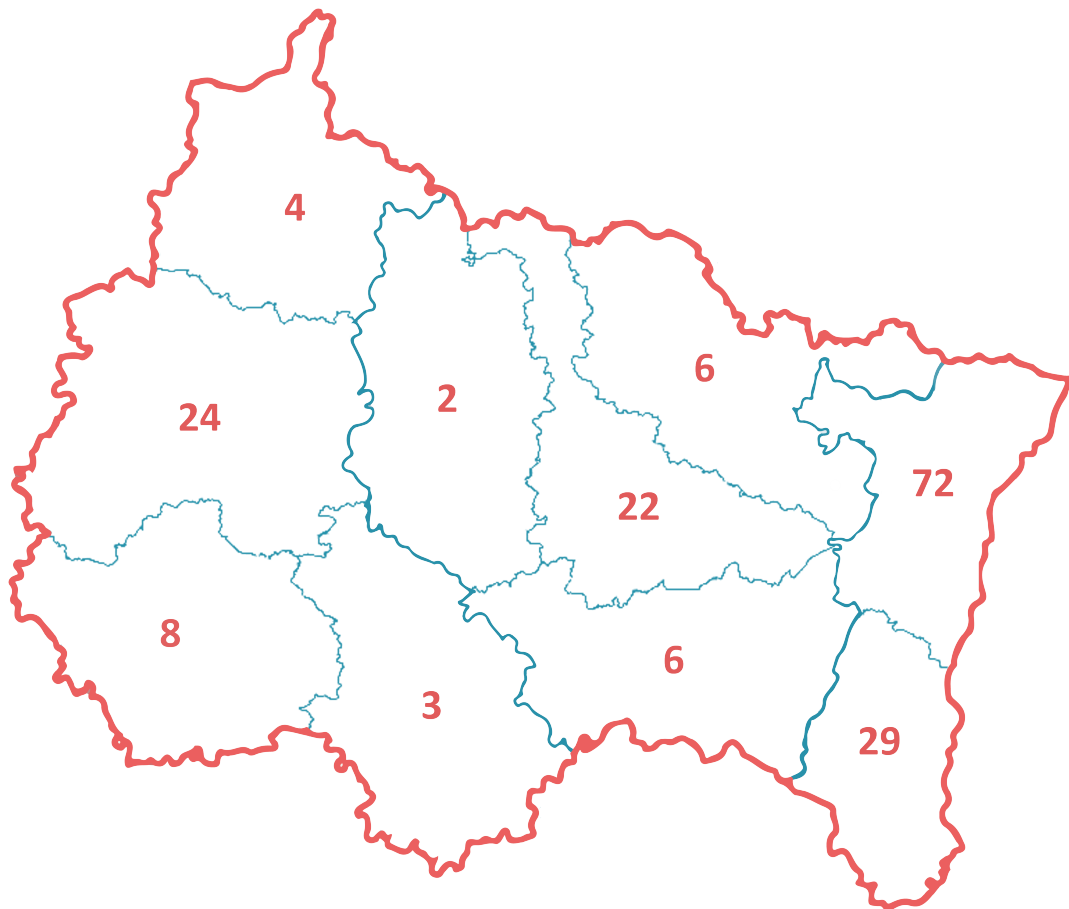
L'association est également venue à votre rencontre à différentes occasions : journée annuelle du CROA GE, présentation de l'association aux candidats à l'HMONP de l'ENSA Nancy, assemblée générale de l'UNSF A Bourgogne Franche-Comté, journée des partenaires organisée par le CROA GE, etc.

La création d'un observatoire de l'économie des marchés de maîtrise d'œuvre dans le Grand Est est en cours.

Et en 2024 ? De nouvelles actions et plusieurs évènements sont en cours de préparation... à suivre !



Répartition des adhérents à CAPP-GE par ancienne région



Répartition des jurés par département

	Département	Objet	Résultat
S1	88	Questions relatives à la réduction de la surface d'un projet	Aucune modification n'a pu être constatée
S2	57	Esquissés présentes dans le RC + demande de prestation	Suppression de demande de prestation
S3	57	Erreur dans le type de procédure	MOA s'est engagé à retirer la consultation
S4	88	Demande de prestation sans rémunération	Aucune modification n'a pu être constatée
S5	67	Remise d'offre au stade de la candidature	Aucune modification n'a pu être constatée
S6	57	Demande de prestation sans rémunération	La consultation a été annulée et doit être relancée
S7	88	Remise d'offre avant désignation du lauréat	Aucune modification n'a pu être constatée
S8	67	Esquisse présente dans le RC, prime trop faible	Aucune modification n'a pu être constatée
S9	67	Demande de prestation sans rémunération	Le RC a été modifié
S10	67	Demande de prestation sans rémunération	Le RC a été modifié
S11	88	Demande de prestation sans rémunération	Consultation annulée
S12	67	Montant de l'indemnité trop faible	RC modifié
S13	67	Absence de planning dans le RC	Aucune modification n'a pu être constatée
S14	54	Mission de base amputée de la phase esquisse	La consultation a été annulée et relancée
S15	67	Procédure annulée puis relancée après modification de la pondération des critères d'évaluation	Le MOA est dans son droit
S16	68	Demande de prestation sans rémunération + présence d'un projet très avancé dans le dossier de consultation	Le RC a été modifié
S17	67	Demande de conseils relatifs à une prolongation ACT et DET avec refus de régularisation du MOA	Des conseils ont été prodigués au MOE
S18	67	Demande de prestation sans indemnisation	Le maître d'ouvrage s'est engagé à revoir sa procédure
S19	67	Demande de conseils d'un MOA relatifs au CCP	Des conseils ont été prodigués au MOA
S20	54	Demande de conseils d'un MOE concernant la réalisation d'une esquisse pour un bailleur social	Des conseils ont été prodigués au MOE
S21	67	Un AO a été relancé pour un même projet sans que le précédent n'ait été annulé	Le MOA est dans son droit
S22	67	Remise d'esquisse sur plan dans le cadre d'une procédure adaptée	Le RC a été modifié
S23	67	Demande de prestation sans indemnisation	En cours
S24	67	Demande de prestation sans indemnisation	Le MOA a l'origine de la saisine a finalement demandé à l'association de ne pas intervenir
S25	67	Critère de notation relatif aux honoraires interdit dans un concours de MOE	Le MOA s'est engagé à remettre aux candidats un nouveau RC
S26	88	Demande de prestation sans indemnisation	Aucune modification n'a pu être constatée
S27	67	Demande de prestation sans indemnisation	En cours
S28	55	Critères d'évaluation incohérents, indemnité trop faible, présence d'une faisabilité avec plans au 1/200	En cours
S29	55	Irrégularité dans l'évaluation d'une candidature	Des conseils ont été prodigués au MOE

Bilan des saisines 2023

Pour nous contacter

Par mail

Mélanie Lemle-Guenot, communication@capp-ge.org

Marie-Christine Agostini, contact@capp-ge.org

Lors d'un bureau ouvert de l'association (ZOOM)

Mardi 9 janvier à 17h00

Mardi 23 janvier à 17h00

Mardi 6 février à 17h00

Mardi 20 février à 17h00

Mardi 5 mars à 17h00

Ou sur notre site internet

Demander un avis sur une consultation

Demander à être juré de concours

Accéder aux outils juridiques



CAPP-GE

5 rue Hannong, 67000, STRASBOURG

This email was sent to {{contact.EMAIL}}

You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Se désinscrire](#)

